

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention.

Pour une première demande :

1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le RNA, il n'est pas nécessaire de les joindre.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
3. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire.**
5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus.
En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
8. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
9. **Un relevé de comptes bancaires ou postaux** de l'association au 30/11/2020
10. **L'attestation de paiement à jour de l'URSSAF** et Pôle Emploi pour les associations employeurs
11. **Attestation d'Assurance « Responsabilité Civile »** pour les membres de l'association
12. Pour les associations ayant sollicité une **subvention du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (ex-CPA)**, joindre une copie du dossier.

Pour un renouvellement :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.** Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée.** Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association **s'il a été changé**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire.**
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus.
En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
8. **Un relevé de comptes bancaires ou postaux** de l'association au 30/11/2020
9. **L'attestation de paiement à jour de l'URSSAF** et Pôle Emploi pour les associations employeurs
10. **Attestation d'Assurance « Responsabilité Civile »** pour les membres de l'association
11. Pour les associations ayant sollicité une **subvention au Conseil de Territoire du Pays d'Aix (ex-CPA)**, **joindre une copie du dossier.**
12. Pour les associations ayant perçu des subventions du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (ex- CPA) durant les 3 dernières années, ce dossier doit également globaliser la sollicitation de cette subvention.
13. Le compte-rendu financier de l'année 2020 arrêté à la date du dépôt du dossier : cerfa 15059*02